

ébroge. Je considère qu'il est facile de justifier l'indemnité sessionnelle des députés et je suis prêt à discuter la question à ce point de vue.

La question des pensions a été rédigée à la hâte et n'a pas été mûrement étudiée. Je partage l'avis du directeur général des Postes : je crois qu'il serait expédient de modifier certains passages de cette loi, et je suis prêt à appuyer une proposition dans ce sens. Si quelqu'un a des accusations à porter, ou des recommandations à faire, c'est ici même, en présence des intéressés, qu'elles doivent être formulées ; j'espère que dans ce cas, nous aurons une discussion ouverte et franche, au cours de laquelle chacun pourra faire valoir les griefs qu'il peut avoir contre ces différentes lois, et qui dans son opinion méritent de les faire condamner par le Parlement et par le peuple de ce pays.

Je n'entends pas reprendre la discussion de l'an dernier relative aux lois concernant l'autonomie des nouvelles provinces. J'ai pris sur ces questions l'attitude que je croyais compatible avec la justice et l'intérêt du pays, mais elle a été bien diversement interprétée. Dans certains quartiers on m'a accusé de fanatisme et dans d'autres de manque d'énergie. Je crois avoir exposé clairement devant la Chambre ma manière de voir et je ne crois pas que ceux qui ont appuyé ma proposition aient fait preuve de fanatisme.

Mais à propos de l'établissement des nouvelles provinces d'Alberta et de la Saskatchewan, il y a un point que je tiens à signaler, c'est l'extraordinaire série d'incidents qui ont eu pour résultat de faire mettre de côté un homme qui avait été premier ministre des territoires du Nord-Ouest depuis 1891, qui faisait partie du conseil des territoires ou de la législature depuis 1888, jusqu'à 1906. La carrière passée de M. Haultain fait voir que dans presque tous les actes de son administration, il a toujours eu l'appui presque unanime de la population des territoires. La dernière fois qu'il en a appelé au peuple, il lui a soumis la question de l'autonomie et le peuple s'est déclaré en faveur de l'établissement de nouvelles provinces.

Le gouvernement fédéral commença à s'occuper de cette question au mois de janvier 1905. M. Haultain fut mandé à Ottawa et s'y rendit. L'honorable ministre de la Justice (M. Fitzpatrick) auquel avait en grande partie été confiée la préparation des projets qui devaient être soumis au Parlement, est ici en ce moment; je parle en sa présence, et il me reprendra si je m'écarte de la vérité dans ce que je vais dire. Lors de la préparation de ces projets, M. Haultain fit profiter le gouvernement de sa longue expérience et de sa grande habileté; bien plus, il mit à sa disposition les fonctionnaires des territoires, afin que le gouvernement fédéral eut toute l'aide possible dans la préparation de ces bills.

M. R. L. BORDEN.

Il fit tout cela généreusement et dignement. Il avait un tel sentiment des exigences de la vie publique ; il se rendait un tel compte de la réserve que lui imposaient les circonstances, que tant qu'ont duré les pourparlers avec les membres du cabinet fédéral, il s'est formellement abstenu de faire la moindre communication à moi ou à mes amis politiques sur la nature de ces projets de loi. Il était opposé à certaines dispositions de ces projets, ainsi qu'il en avait le droit, comme premier ministre des territoires du Nord-Ouest et comme citoyen de ce pays.

Et qu'est-il arrivé? Deux provinces furent constituées. M. Haultain élut sa résidence dans celle de la Saskatchewan. Il avait été pendant quinze ans premier ministre des territoires du Nord-Ouest et pendant près de 18 ans, membre du conseil territorial. Cependant le lieutenant-gouverneur dont il avait été si longtemps le conseiller, jugea à propos de l'ignorer et de lui préférer un homme qui était à ce moment membre de cette Chambre et qui, je crois, n'avait jamais fait partie du conseil territorial. Le lieutenant-gouverneur passant ainsi par dessus la tête de M. Haultain, appela au poste de premier ministre, celui que je viens de désigner. Je maintiens que cela n'était ni généreux, ni juste à l'égard de M. Haultain, et j'ajoute en présence des honorables ministres qui m'entendent, que je suis convaincu que sans leur intervention, le lieutenant-gouverneur Forget, n'aurait pas agi ainsi.

On pourra nier cette intervention, mais je ne crois pas que cette dénégation soit acceptée par le public de ce pays. J'ai la conviction que le lieutenant-gouverneur n'aurait jamais osé traiter M. Haultain comme il l'a fait, sans l'intervention des hommes au pouvoir à Ottawa.

Si ma supposition est bien fondée, que signifie cette manière d'agir? La position de lieutenant-gouverneur est très importante dans notre rouage constitutionnel. Va-t-on l'abaisser au point d'en faire un simple instrument aux mains du parti au pouvoir?

Le lieutenant-gouverneur va-t-il se faire le complice des fonctionnaires libéraux et des voleurs de bulletins qui faussent le résultat des élections? Je ne crains pas de dire que de tous les incidents qui ont marqué le règne du présent gouvernement, nul ne contribuera plus à le discréditer, que ce traitement infligé à M. Haultain.

Je regrette que l'honorable ministre de l'Intérieur (M. Oliver) ne soit pas à son siège, car j'aimerais à faire en sa présence quelques commentaires sur sa conduite pendant cette élection. Il est allé dans les nouvelles provinces, et s'est mêlé à la lutte, sous prétexte qu'il était tenu d'intervenir, vu que son ministère avait été mis en cause, et attaqué.

Je ne vois pas comment son département aurait pu être attaqué au cours d'une élec-